



DÉCISION DU MAIRE

n° 2024-16bis

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Publiée sur le site internet de la commune le 30/05/2024
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy*

**ANNULE ET REMPLACE LES DÉCISIONS N° 2022-15
DU 14/04/2022 ET N° 2024-16 DU 24/05/2024**

**OBJET : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'UTILISATION DE LA
SALLE DE SPORT – EPCA DE BONNEVILLE**

Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de la Commune de VOUGY,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2020-02-06 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
VU la décision n°2022-15 du 14/04/2022 concernant la signature d'une convention d'utilisation de la salle de sport de Vougy par l'OCA de Bonneville ;
CONSIDÉRANT la demande de l'Établissement Public de la Culture et de l'Animation de Bonneville, représentée par son Président Monsieur LEVAVASSEUR Gilles, en date du 15 avril 2024, pour la modification des horaires d'utilisation de la salle de sport de Vougy pour la prochaine saison ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter les nouveaux horaires proposés et de conclure une nouvelle convention d'utilisation de la salle de sport avec l'EPCA de Bonneville pour l'utilisation de la salle de sport de la commune.

Article 2 : la présente convention est conclue à titre gracieux.

Article 3 : la présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2027.

Article 4 : la présente décision sera télétransmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Article 5 : la présente décision sera portée à la connaissance des membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à VOUGY, le 29/05/2024
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire,



Yves MASSAROTTI